

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

Matière : AUTRES  
DOMAINES DE  
COMPETENCES

Sous matière :  
AUTRES  
DOMAINES DE  
COMPETENCES  
DES COMMUNES

**OBJET :**  
**OPERATION "COEUR**  
**DE VILLE" N°2025-**  
**17 - PROTOCOLE**  
**D'ACCORD**  
**TRANSACTIONNEL**  
**SUITE A**  
**DEGRADATION SUR**  
**FACADE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCATION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 08 DECEMBRE  
2025

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 08 DECEMBRE  
2025

PUBLICATION DE LA  
PRÉSENTE EN DATE  
DU

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-347  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Priscillia GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Christian WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Jean-François VERONIN-MASSET,  
Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Priscillia GRANIER,  
Delphine SANTINI donne pouvoir à Michel RATABOUIL,  
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

**Excusé :** Thierry ROSSICH.

**Absents :** Régine SURRE, Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD.

**Secrétaire :** Chantal BARTHES.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réclamation de la MATMUT intervenant pour le compte de Madame ARABET, propriétaire d'un immeuble « 1 rue de la Fontasse ».

Cette réclamation intervient suite à la mise en place d'un panneau « sens interdit » sur la façade de l'immeuble par les services techniques municipaux, ayant provoqué des fissures et des salissures.

Après une expertise réalisée le 10 octobre 2025, les experts du tiers et de la Commune ont établi un lien de causalité entre les désordres situées au droit des fixations du panneau et la mise en place dudit panneau. Le coût de la réparation s'élève à 5 106.57 Euros.

A ce titre, les experts, la propriétaire et la Commune ont fait le constat partagé qu'une solution amiable favoriserait la résolution de ce sinistre.

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil,

Vu l'avis de la commission finances du 11 décembre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**SIGNE** un protocole d'accord avec le tiers portant sur la prise en charge du montant du devis validé par les experts, d'un montant de 5 106.57 Euros TTC.

**PRECISE** que le règlement sera effectué directement à l'assurance (MATMUT Assurances) avant le 31 décembre 2025.

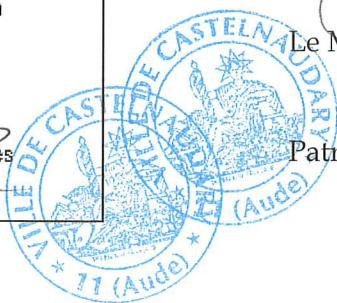
**PRECISE** que le panneau ne sera pas repositionné sur la façade.

**INDIQUE** que ces dépenses seront inscrites au budget de la commune, article 616.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 15 décembre 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD